

„ titution , doit embrasser & professer tous
 „ les points de la doctrine de l'Eglise , sans
 „ exception , & les enseigner en détail , avec
 „ un soin tout particulier , quand les tems
 „ & les circonstances le requierent , c'est-
 „ à-dire , lorsque la nouveauté fait craindre
 „ les attaques des erreurs contraires : d'où
 „ il suit que , dans le systême de l'ensei-
 „ gnement de Louvain , une partie de la
 „ doctrine catholique pourra être négligée
 „ & inconnue , au grand détriment de la
 „ religion. „

„ 2°. La précipitation avec laquelle les
 „ diverses matieres se traitent , dans cette
 „ école , ne présagent point de moindres
 „ inconvéniens. Chaque professeur , comme
 „ on l'a vu par leurs déclarations , doit
 „ compléter le cours entier de la partie qui
 „ lui est confiée , dans l'espace de l'année
 „ académique , c'est-à-dire en dix mois. Or ,
 „ il est évident , qu'il est de toute impos-
 „ sibilité d'inculquer les principes de la théo-
 „ logie & les sciences ecclésiastiques aux
 „ candidats du sacerdoce , pendant si peu
 „ de tems , d'approfondir les dogmes , de
 „ les leur enraciner dans l'esprit , & de leur
 „ apprendre la méthode de les défendre
 „ contre les intrigues des sectaires. Il est de
 „ fait , que la principale destination d'une
 „ école publique de théologie est de garan-
 „ tir la foi des embûches toujours présentes
 „ de l'hérésie ; objet qu'on n'obtiendra ja-
 „ mais dans la position actuelle de la fa-
 „ culté de Louvain. „

„ 3°. Un moyen qui favorise encore les
 „ entreprises de l'erreur , c'est la suppres-